

L'Internat

Le lycée Vaucanson assure l'encadrement des élèves internes.
L'élève se doit de respecter le règlement de l'établissement.

Le suivi Médical

Il est de deux ordres :

Un suivi permanent est assuré par le Docteur Jacques BOUCHAUD et le Kinésithérapeute Philippe MAIGNAN présents une fois par semaine sur le lieu d'entraînement et dirigent si nécessaire l'élève vers le service de médecine du sport (Hôpital Sud de Grenoble). L'élève peut prendre rendez-vous avec le médecin si cela est nécessaire et se faire suivre par le Kinésithérapeute du Pôle Espoir.

Une psychologue attachée au Pôle Espoir et une diététicienne mettent en place un suivi individualisé quand cela est jugé nécessaire.

Des tests médicaux (pour les listés) sont passés une fois dans l'année au service de médecine du sport (CHU). Après chaque visite, une réunion bilan a lieu avec les médecins, la psychologue, la diététicienne et l'encadrement sportif.

L'entraînement :

Il y a un à deux entraînements quotidiens au dojo du pôle situé dans l'enceinte du Lycée Vaucanson. L'élève doit participer au minimum à 5 entraînements par semaine.

Le vendredi soir l'entraînement est réservé au club. *(En fonction de l'emploi du temps de l'élève)*

Inscription définitive :

L'inscription est faite par la famille dans le Lycée d'affectation en fonction de son niveau de formation et de sa filière mi-juin.

Attention : Une participation aux frais de fonctionnement sera demandée aux familles et ceci afin de couvrir une partie des frais de la saison 2020/2021.

Le calendrier du médical :

Dossier médical à renvoyer au médecin du Pôle Espoir

- Mi-juin dernier délais

Pièces à adresser à :

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE JUDO
3 passage du Palais de Justice
38000 GRENOBLE

- Le dossier d'inscription
- Joindre impérativement une Photo d'identité
- Les photocopies des bulletins des conseils de classe en votre possession de la saison scolaire en cours.

Attention : pour les listés

Toutes les pièces médicales demandées dans le dossier sont à renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessous :

Dr BOUCHAUD Jacques et Dr GUINOT Michel
Consultation de Biologie et de Médecine du Sport
HOPITAL SUD
BP 185
38042 GRENOBLE CEDEX

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE JUDO

Filière Haut Niveau

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Pôle Espoir Auvergne-Rhône-Alpes

Secteur Grenoble

Masculins & Féminines

Saison : 2020-2021



Siège Social: 12, rue Saint Théodore – 69003 LYON - Tél : 04 78 54 58 49
Annexe: 3, passage du Palais de Justice – 38000 GRENOBLE - Tél : 04 76 54 31 13
Annexe: Arténium – 4, Parc de l'Artière – 63122 CEYRAT - Tél : 04 73 92 46 44
E-mail : ligue@aurajudo.com Site web : www.aurajudo.com



LIGUE AUVERGNE – RHONE-ALPES DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association des clubs et Départements

Ami (e) Judoka,

Tu as participé cette saison aux compétitions organisées par la Fédération française de Judo, au niveau de ton département, de la Ligue ou d'une demie finale.

Cette participation démontre, que tu as le potentiel pour effectuer une carrière d'athlète de haut niveau.

La majorité des athlètes de haut niveau sont passés à un moment donné par la filière de la FFJDA.

Le Pôle Espoir Grenoble de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes donne la possibilité au jeune judoka de s'entraîner toute la semaine en conciliant la réussite dans les études.

Pour atteindre un haut niveau en judo, cette structure est la première étape qui peut te permettre de progresser vers l'objectif de tes ambitions.

Si le haut niveau t'intéresse, ainsi que tes parents, **prends contact avec ton professeur de judo, afin de lui en parler.**

Lis attentivement ce document et si tu désires des renseignements complémentaires, la Ligue Auvergne – Rhône-Alpes de Judo se tient à ta disposition.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre,

Salutations sportives

Le Conseiller Technique Sportif
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo
Guy DELVINGT

Le Président
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo
Bernard GROS



LES ETAPES D'ACCES AU PÔLE ESPOIR GRENOBLE
1) Remplir un dossier et le rendre Avant le 04 mars 2020 Au secrétariat de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Judo -3 passage du Palais de Justice -38000 GRENOBLE
L'élève fait acte de candidature en remplissant le dossier de la Ligue Auvergne – Rhône-Alpes de Judo : « Pôle Espoir Auvergne-Rhône-Alpes Judo Grenoble »
2) La sélection sportive Elle se fait au vu des résultats sportifs des deux saisons précédentes dans le cadre des compétitions nationales et Régionales. Des tests de sélection seront effectués les 20 et 21 Avril 2020 pendant la première semaine de vacances. Un courrier vous sera envoyé ultérieurement afin de vous préciser le lieu et horaires. (Une convocation sera envoyée à chaque candidat avant retourné un dossier d'inscription) Le Pôle Espoir est ouvert en priorité aux Cadets.
3) La sélection scolaire Le dossier scolaire doit montrer le sérieux et l'application de l'élève ainsi qu'une grande autonomie dans la gestion de son temps et de ses activités, n'ayant pas peur du travail et apte à respecter la discipline de l'établissement. Les résultats scolaires doivent être les meilleurs possibles. Une journée porte ouverte sera organisée au Lycée Vaucanson le : samedi 08 Février 2020 de 08h30 à 12h30. La sélection se fait en deux étapes : - Le Proviseur de l'établissement du lycée Vaucanson consulte les dossiers scolaires des deux premiers trimestres des élèves ayant été retenus sur le plan sportif et regarde s'il n'y a pas de contre indication majeure pour donner suite aux dossiers. - Par la suite, il adresse aux élèves retenus les dossiers propres à l'établissement et après consultation des dossiers scolaires du dernier trimestre et l'expression du conseil d'orientation de l'établissement d'origine, la commission accepte ou refuse définitivement l'élève.
4) La sélection médicale (pour les listés) Il est adressé en temps voulu un dossier médical à faire remplir par votre médecin traitant et qui est retourné au médecin du Pôle Espoir. Ce dernier après consultation du dossier donne son accord ou demande des informations complémentaires si c'est nécessaire. Sans l'accord du médecin du Pôle Espoir, aucun n'élève ne peut être accepté en structure.
Les possibilités d'études scolaires et les conditions de vie Les élèves sont scolarisés dans différents établissements de l'agglomération grenobloise : Pour les Baccalauréats <ul style="list-style-type: none">• S, (SVT), ES : Lycée des Eaux Claires.• STT : Lycée Louise Michel.• S (Sciences de l'ingénieur), STI (Génie Mécanique, Génie électronique et électrotechnique : Lycée Vaucanson• Pour le CAP, BEP, Bac professionnel : les différents établissements correspondant aux spécialités demandées.• Les élèves sont dirigés vers l'établissement scolaire concerné par leur orientation ou ils procéderont à leur inscription définitive.• Pour les 3^{èmes} : Collège Aimé Césaire. Les élèves internes seront logés à l'Internat du Lycée Vaucanson avec tous les Judokas du Pôle Espoir.
Le Proviseur du Lycée Vaucanson est responsable de la scolarité des élèves. Ils bénéficient : <ul style="list-style-type: none">- <u>D'un enseignant coordonnateur</u> qui veille au suivi scolaire et à l'organisation de l'élève.- <u>D'heures de soutien</u> si cela est jugé nécessaire.- <u>D'études surveillées</u>